

Si la baignade et plus largement les activités aquatiques et nautiques, permettent la détente et la pratique d'activités physiques favorables à la santé, elles peuvent également présenter certains risques, comme la noyade.

La région offre de nombreux sites de baignade naturels, ainsi qu'une proportion de bassins de natation sportifs et/ou ludiques sensiblement plus élevée qu'au niveau national.¹

La noyade est le plus important des risques liés à la baignade et elle constitue **une des principales causes de décès par accident, la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans.**

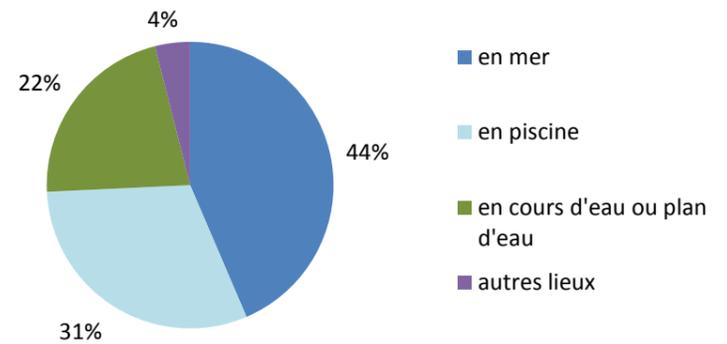
Au cours de l'été 2018², 1649 noyades accidentelles ont été dénombrées au plan national, soit environ 12 par jour. 25 % d'entre elles ont été suivies d'un décès.

Les noyades accidentelles ont augmenté en France de 30% par rapport à l'enquête de 2015, probablement en lien avec un contexte de fortes chaleurs. **Cette augmentation est observée surtout chez les moins de 13 ans (338 en 2015 vs 600 en 2018).**

A noter :

- Les enfants de moins de 6 ans ont représenté 28% des noyades accidentelles.
- 60% des noyades en mer concernaient des adultes de plus de 45 ans.
- En piscine privée familiale, la noyade des enfants âgés de moins de 6 ans est imputable à un défaut ou un manque de surveillance.

Lieu de survenue des noyades accidentelles en France (été 2018)



En Pays de la Loire

94 victimes, dont 26 décès, ont été recensés dans la région selon la dernière enquête de Santé publique France (2018).

Ces accidents survenant **principalement en mer**, ils se concentrent dans les deux départements littoraux : 43% en Vendée et 31% en Loire-Atlantique.

Les moyens de prévention !

Le **Baromètre santé 2016** de Santé publique France montre que près d'**un Français sur six ne sait pas nager**.

Le respect de recommandations élémentaires comme **savoir nager, surveiller en permanence les enfants, prendre en compte son niveau physique avant la baignade, rester dans les zones autorisées, équiper les piscines privées de dispositifs de sécurité**, permettrait d'éviter ces accidents.



L'opération "J'apprends à nager" est un programme d'apprentissage gratuit de la natation, initié par le ministère chargé des sports, destiné aux enfants de 6 à 12 ans :

- ▶ Retrouver les sites qui proposent l'opération "J'apprends à nager"
- ▶ Consulter le dispositif sur le site du ministère des sports
- ▶ consulter les [tutoriels vidéos pour apprendre l'aisance aquatique à son enfant](#)

EN SAVOIR +

- L'enquête **Noyades 2018** (BEH n°16 du 11 juin 2019) : <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/bulletin-epidemiologique-hebdomadaire-11-juin-2019-n-16>
- www.preventionete.sports.gouv.fr
- www.solidarites-sante.gouv.fr/baignades
- <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/traumatismes/noyade>

¹ Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique : www.res.sports.gouv.fr

² Enquête NOYADES réalisée de juin à septembre 2018 par Santé publique France